Présents: Mme Nathalie Donatin, Maire.

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Deloget, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Héroult, Letourneur, Quesnel, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Grelier, Lefèvre, Le Rétif, Péru, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :

M. MONSIMIER a donné pouvoir à Mme DONATIN
M. PIGNOREL a donné pouvoir à Mme PERRIER
Mme LE DEROFF a donné pouvoir à Mme de PANTHOU
Mme GRENECHE a donné pouvoir à M. LEFEVRE (à partir de la 2ème délibération)
Mme LEGASTELOIS.

Secrétaire: Mme Célia QUESNEL

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 24 JANVIER 2022

Madame la Maire rappelle les grands points du compte-rendu du conseil du 24 janvier 2022. M. Bouchard indique qu'il était absent lors de ce conseil alors qu'il est indiqué le contraire.

En prenant en compte cette correction au compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022, celuici est adopté à l'unanimité. Le nécessaire est effectué auprès de la Préfecture pour modifier cette erreur matérielle.

RAPPORT D'ACTIVITE DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS

Mme DONATIN:

- Eléments de calendrier à l'attention des conseillers municipaux :
- Invitation à un temps convivial de présentation des Ateliers de l'Odon aux agents communaux le jeudi 10 mars à 18h00 aux Ateliers de l'Odon ;
- Inauguration officielle des Ateliers de l'Odon le jeudi 17 mars à 11h30 ;
- Présentation des Ateliers de l'Odon aux forces vives le jeudi 31 mars à 18h00.

Par ailleurs, une réunion publique d'information sur le projet de réaménagement de la Place de l'église aura lieu le samedi 12 mars à 10h00 aux Ateliers de l'Odon.

- Fermeture d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée 2022 : l'Inspecteur d'académie adjoint, Mr Choteau, a reçu Mme la Maire et M. Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, pour les informer de cette fermeture, confirmée par la suite par courrier recu le 7 février 2022.

Le directeur de l'école estime que l'effectif passera de 198 enfants actuellement à 194 (hors classe ULIS). L'inspection a retenu 190 enfants. A 9 classes, cela fait une moyenne de 21,11 enfants par classe. La moyenne dans le Calvados est de 21 enfants. Comme l'école de Verson a un bon « indice de position sociale », l'inspection académique a décidé la fermeture de classe. Dans ce cas le nombre d'élèves par classe passerait à 23,75 enfants par classe avec les chiffres retenus actuellement par l'IA. Une rencontre avec le député de la circonscription, Alain Tourret, a permis de le sensibiliser au sujet. Nous avons obtenu pour le moment un comptage des effectifs à la rentrée car la livraison de nouveaux

Nous avons obtenu pour le moment un comptage des effectifs à la rentrée car la livraison de nouveau logements en cours d'année peut changer la situation à la rentrée.

La PAV (association Parents à Verson) a organisé une pétition en ligne qui a obtenu plus de 500 signatures. Elle propose une manifestation aux écoles vendredi 25 février à 16h15/16h30 devant le groupe scolaire Victor Hugo.

Mairie de Verson 29 rue de l'Eglise - 14790 Verson Tél. 02 31 71 22 00 - courriel : <u>mairie@ville-verson.fr</u>

- Permanence de la gendarmerie d'Evrecy en mairie : la gendarmerie propose de tenir une permanence de proximité tous les mardis après-midi au local de la police municipale à partir du 8 mars 2022, sur rendez-vous pris auprès de la gendarmerie. Cette permanence apportera un service de proximité aux habitants pour leur éviter d'aller à Evrecy et renforcera la connaissance de notre commune.
- Rappel élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022. Inscription sur les listes électorales jusqu'au 4 mars (jusqu'au 2 mars en ligne). Possibilité nouvelle de donner un pouvoir à une personne qui n'est pas inscrite dans la même commune pour voter.
- Parrainage d'un candidat aux présidentielles : Mme la Maire indique qu'elle ne souhaite soutenir aucun candidat car elle a constitué une liste municipale sans étiquette politique. Elle veut rester cohérente avec les engagements pris lors de la campagne à l'égard de ses colistiers et de la population versonnaise qui lui ont fait confiance.

M. Le Rétif, tout en respectant ce choix, indique que des maires parrainent des petits candidats pour permettre une expression plurielle.

Mme Donatin comprend cet argument mais considère que l'interprétation des parrainages par la population et dans la presse est parfois dévoyée depuis que le parrainage est devenu public, même si l'intention initiale du maire est de permettre la pluralité démocratique et non de soutenir un candidat.

- Litige avec la Ligue de tir de Normandie concernant le retrait du permis d'aménager pour la création d'un stand de tir : le juge de la Cour administrative de Caen se prononcera début mars 2022.
- Au titre des délégations du conseil municipal accordées au maire et comme indiqué lors du précédent conseil par M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, Mme Donatin indique qu'un accord va être passé avec une société qui mettra à disposition un véhicule gracieusement en le finançant par des annonces publicitaires floquées sur la voiture. Ce sera un véhicule de type Boxer pour les services techniques (28 000 € estimés pour l'achat d'un véhicule neuf pour remplacer l'actuel boxer en fin de vie). La commune s'engage à assurer et entretenir le véhicule. La convention de mise à disposition est établie pour une durée de 2 ans, avec un droit de regard sur les publicités mises sur le véhicule.

Echanges:

M. Bouchard : Le logo de Verson sera-t-il bien présent ?

Mme Donatin: oui.

M. Le Rétif: Je suis gêné par la démarche de financer du service public par de la publicité. Quel est précisément le droit de regard sur les publicités? Jusqu'où va-t-on? Si une entreprise veut donner des ordinateurs aux écoles moyennant le logo, on y va par exemple?

Mme Donatin: Beaucoup de collectivités utilisent ce procédé, par exemple pour les journaux municipaux. Pour un véhicule, la commune de Rots procède ainsi. A l'aube de l'adoption du budget, nous avons besoin de nous donner des marges de manœuvre supplémentaires. 28 000 € ce n'est pas une somme neutre. Concernant les publicités elles-mêmes, la liste des annonceurs nous sera présentée selon la convention. Nous ne souhaitons pas d'entreprises concurrentes à celles de Verson.

M. Deau : Par ailleurs, on est dans une période de transition des énergies pour les véhicules, cela nous laisse le temps de voir comment la situation évolue, et de différer le choix. La convention est valable 2 ans, éventuellement reconductible.

M. Bouchard : Je suis surpris de la démarche.

Mme Brioul : Je n'étais pas très favorable, comme pour le recours à la publicité dans le Reflets. Mais j'ai entendu les arguments financiers.

Ame Donatin: Nos recettes de fonctionnement ne vont pas augmenter en 2022 contrairement à nos dépenses, en raison de l'arrivée de nouveaux frais liés aux Ateliers de l'Odon et de la maison Senghor. 28 000€ ce n'est pas négligeable. Peut-être que cette expérience ne se poursuivra pas au-delà des 2 ans. Mais si aujourd'hui cela nous permet d'avoir un peu de marge pour faire autre chose, ce n'est pas une mauvaise solution.

Mme Perrier: Je travaille dans le public et je comprends certaines réticences, mais cela reste une option d'un moindre mal qui ne nous engage pas pendant des décennies et qui permet de nous ouvrir à une autre façon de procéder.

M. Le Rétif : Est-ce que vous vous fixez des limites ? Qu'est-ce qui guide les choix ? Pourquoi le véhicule et pas le Reflets ?

Mme Donatin : C'est un choix financier. Même si nous sommes un service public, les contraintes financières sont présentes comme dans le privé.

M. Bouchard : C'est financer par la publicité qui est gênant, pas la recherche de recettes privées comme la location de salles.

Mme Grenèche: Est-ce qu'on aurait pu acheter un véhicule d'occasion moins coûteux?

M. Joubin : J'ai demandé l'avis des services, ils ne sont pas opposés à cette initiative et préfèrent un véhicule neuf.

M. Deau : Dans le parc, il y a déjà des véhicules qui ont un certain âge et il faut éviter des charges d'entretien qu'on a forcément avec un véhicule d'occasion et pas avec un véhicule neuf.

Mme BRIOUL:

- Préparation du prochain Reflets en cours, qui sera distribué mi-avril.
- Arrivée d'une stagiaire au service communication pour une durée d'un mois : Mélody Lamy, jeune versonnaise en 1^{ère} année de Bachelor Universitaire Technologique, parcours communication des organisations.
- Travail en cours pour la valorisation et des inaugurations des Ateliers de l'Odon.
- Evénement autour de la labellisation « Ma ville aime Lire et faire Lire » prévu le 26 mars en fin de matinée.

Mme PERRIER:

- Le 19/02/22, une cinquantaine de personnes a assisté au sein de l'espace Senghor à la performance impressionnante de l'auteur-acteur Jean-Christophe Folly pour son spectacle « Salade, tomate, oignons » en partenariat avec la Comédie de Caen.
- Prix Recto-Verson: il s'agit d'un prix littéraire « made in Verson » décerné par les jeunes lecteurs versonnais, élèves de la maternelle au collège et dont le thème est cette année « l'égalité filles/garçons ». Quels sont les objectifs? Développer le goût de la lecture et le plaisir de lire des enfants et des adolescents, créer des moments de partage et d'échanges à l'école, à la bibliothèque, à la maison... créer du lien entre les élèves, s'ouvrir à de nouveaux genres littéraires et à des thèmes variés. Comment ça marche? De septembre à décembre, un comité de lecture, composé de bibliothécaires, d'enseignants et de bénévoles de Lire et Faire lire, a sélectionné 36 livres sur le thème de l'égalité filles/garçons, adaptés à chaque niveau de lecture, de la petite section à la 4ème. De janvier à juin, les élèves découvrent la sélection à la bibliothèque avec Aude ou en classe avec leurs professeurs. En juin, lorsque chacun/e aura lu les livres, il/elle pourra voter pour son livre préféré.

A noter, 2 expositions ludiques en février et mars à l'Espace Senghor, en partenariat avec la Bibliothèque du Calvados

- A l'occasion de la semaine internationale de la langue française et de la francophonie, nous vous proposons « Un tour du monde en 10 jours » !

Mercredi 16/03 - 20h : Soirée Latitudes animée par Bernard Magnier avec Estelle-Sarah Bulle, écrivaine d'origine guadeloupéenne. Son premier roman, Là où les chiens aboient par la queue, mêlant autobiographie et fiction, raconte les péripéties d'une famille antillaise entre la Guadeloupe et la métropole. Il a rencontré un vrai succès public et critique et il a été couronné par plusieurs prix littéraires. Depuis, elle a publié en 2021 Les Etoiles les plus filantes qui a confirmé son talent.

Du 17 au 27 mars, Ladji Diallo, un comédien, chanteur et conteur français d'origine malienne est en résidence d'écriture à l'Espace Senghor. Ses créations nous font voyager dans son univers : un doux mélange d'Afrique, de banlieue parisienne et de Pyrénées.

Vendredi 25 mars 20h, Salle des Trois Ormes, concert de l'Intercontinental Orchestra. Cet ensemble musical accueille des artistes issus de nationalités des 5 continents apportant chacune leur culture riche et authentique.

L'Intercontinental Orchestra vous proposera un voyage musical rythmé, fraternel et joyeux.

M. DEAU:

La Commission Urbanisme s'est réunie le 09/02/2022. L'ordre du jour a porté sur la mise à jour du cahier des charges de l'écoquartier compte tenu de l'application de la norme RE2020 à compter de cette année dans les constructions.

Pour le démarrage de cette norme complexe et contraignante, contrairement à l'ancienne norme RT2012, il a été décidé de ne pas augmenter de 20% les critères de son application. Par contre, une grille de notation sera mise en place afin de mieux évaluer la dimension écologique des projets de construction dans l'écoquartier.

M. JOUBIN:

- Ateliers de l'Odon : la commission de sécurité a eu lieu sur place le 10/02, la commission qui validera l'autorisation d'ouvrir aura lieu le 22/02. Derniers travaux de levée de réserve en cours.
- Restaurant scolaire : le prochain Comité de pilotage a lieu le 04/03 à 14h30 pour présenter l'avantprojet sommaire.
- Développement Economique : nous continuons les visites d'entreprises avec Mme Donatin, entreprise Jacqueline, la STEF et le groupe ATI. Nous avons à chaque fois un très bon accueil et nous faisons de belles découvertes. Les entreprises apprécient notre démarche de proximité.

Mme de PANTHOU:

- Manifestations du CCAS : venue du Sensibus sur le marché jeudi 05/05/2022, reprise des ateliers seniors, en partenariat avec l'ASEPT sur le thème "Bien vivre sa retraite en bonne santé".
- Logements sociaux : livraison du programme Novaïa, situé à l'entrée de Verson. Le bailleur est Caen la mer Habitat. Ce programme est composé de 21 logements, la mairie est réservataire de 4 logements. L'attribution des logements a commencé. L'entrée des locataires est prévue fin avril/début mai.
- D'autres livraisons sont attendues en 2022 : le programme Odonia (écoquartier, Caen la mer Habitat, 19 logements) et le programme route de St Manvieu (ferme Binet, Caen la mer Habitat, 10 logements).

Mme Roux: Pour ces logements, peut-on savoir si ce sont des familles avec enfants? Ou peut-on y veiller?

Mme de Panthou : On y fait attention. Ce n'est pas parce que les familles arrivent que les enfants sont automatiquement inscrits à l'école en septembre. M. Gué complète : Il est compliqué de corréler l'arrivée d'habitants et l'inscription aux écoles. Si on vient d'une commune en local, on ne change pas forcément la scolarité des enfants. Idem, en cas de séparation. Ou bien ce sont des familles avec des enfants collégiens ou qui vont dans le privé...

M. LE BOURGEOIS:

- Remplacement de la canalisation d'eau potable rue de Général Leclerc du n°150 au n°168. Démarrage du chantier le 09/03/2022. Mise en place d'un sens unique de circulation pendant 9 semaines, jusqu'au 6 mai. Une communication spécifique est prévue, notamment via les écoles. Mme Donatin complète : le chantier va être gênant, c'est certain, mais il faut entendre le problème de qualité de l'eau pour les habitants de cette zone. Les canalisations d'eau potable sont en très mauvais état et ils vont pouvoir retrouver une eau claire.
- Ouverture du parking de covoiturage dans 10 jours.
- Démarrage des travaux du rond-point de la sortie 48 de l'A84 repoussé à l'été 2022... L'organisation est calée pour la circulation le temps des travaux afin d'éviter que les camions passent dans le centre de Verson.
- M. Joubin : cela pose une difficulté, les entreprises ne pourront pas arriver dans la zone tant que ce rond-point ne sera pas réalisé. Pour des questions de sécurité, il faut arrêter de repousser ce chantier. Un courrier sera envoyé au Département, maître d'ouvrage.

Mme DELBECQUE:

- Bilan du Centre de loisirs : fréquentation supérieure à l'an passé. Sorties à la Colline aux oiseaux, sortie Land Art sur la plage, belle exposition des œuvres réalisées à partir de matériaux de récupération notamment.
- Local jeunes : 25 jeunes différents accueillis pendant les deux semaines.

M. GUE:

- La commission Politique Educative s'est réunie le 25/01/2022 : étude des budgets et subventions.
- Reprise de l'école avec allègement du protocole sanitaire (le port du masque n'est plus obligatoire en récréation ni en sport, brassage par niveau, allègement des tests seulement à J+2).

Mme Roux : a priori, il y aura des effectifs importants au collège l'an prochain ? M. Gué : oui effectivement, des difficultés sont à prévoir mais je n'ai pas les chiffres précis. Des actions sont prévues.

CAEN LA MER: POINT D'INFORMATIONS ET RAPPORT DES COMMISSIONS

- Réponse à la question sur la fréquence de la Lettres aux élus de Caen la mer : lettre trimestrielle.
- Réponse concernant l'accès aux déchetteries et au contrôle normal ou non d'une pièce d'identité : le contrôle d'identité n'implique pas spécifiquement la production de la carte d'identité (permis de conduire ou autres pièces justifiant de l'identité étant acceptées). Habituellement, un justificatif de domicile suffit. Néanmoins, en cas de passages rapprochés et multiples ou de suspicion d'utilisation des services de déchetterie par un professionnel de manière abusive, les agents en place ont pour consigne stricte de demander un justificatif d'identité en complément du justificatif de domicile.
- Réponse de Caen la mer dans un courrier du 02/02/2022 concernant les bus surchargés le matin et le soir sur les lignes reliant Verson au lycée Malherbe : les surcharges constatées en début d'année ne semblent plus se produire. Des comptages auront lieu régulièrement. Il est également indiqué que les usagers peuvent se tenir debout compte tenu de la vitesse limitée en zone urbaine.

M. Stoffel s'étonne de cette partie de la réponse car le bus de la ligne 32 prend l'autoroute, donc à une vitesse supérieure à 50km/h, avec des enfants debout.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (Eau du bassin caennais - EBC)

Mme LETOURNEUR rappelle que le Syndicat EBC est composé de 12 membres au 1er janvier 2020 : la Communauté urbaine de Caen la mer et diverses communautés de communes, communes et syndicats dont 7 membres en Production et distribution et 5 membres en Production.

PRODUCTION - 104 communes - 338 850 hab. (49.00 % de la population totale du Calvados) DISTRIBUTION - 76 communes - 299 500 hab. (43.00 % de la population totale du Calvados)

Les exploitants de la production sont Véolia - Eaux de Normandie - et Saur.

Les exploitants pour la distribution sont Véolia et Saur.

Pour Verson (ex syndicat Louvigny 13 communes) notre délégataire est la Saur.

Les axes stratégiques et les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Produire et distribuer durablement une eau de qualité.
- Promouvoir une eau saine.
- Être responsable et solidaire.

La préservation de la ressource :

- Prélèvement de l'eau : 65% provenant d'eaux souterraines, 35% issus des eaux de surface (Orne principalement).
- Surveillance et suivi permanent sous le contrôle de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- Périmètres de protection des captages : actuellement 92% des points de prélèvements disposent de périmètres de protection. Pour les autres, des procédures sont en cours.

L'indice global d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 75 %.

Actions mises en place : suivi des périmètres de protection (Sources de Moulines et plusieurs forages), animation du territoire par des actions agricoles et non agricoles (sensibilisation par une journée d'accueil des nouveaux habitants de Caen la mer).

La production de l'eau potable :

Quelles sont les installations?

- 48 sites de production d'eau potable
- 45 forages de captation d'eau souterraine
- 1 usine de traitement de l'eau potable (usine de l'Orne) mise en service en 2016.
- 27 systèmes de production et de traitement
- 10 ouvrages de stockage
- Plus de 143 km de conduites d'adduction d'eau potable.

Les volumes d'eau?

Le volume produit : 20 998 807 m3

Le volume importé hors du syndicat EBC: 839 111 m3

Total: 21 837 918 m3

Le volume exporté par le Syndicat hors de son territoire : 9 470 m3 Volume mis en distribution par le syndicat à ses membres : 21 589 394 m3

Total: 21 598 864 m3 Rendement global: 98,90%

La qualité de l'eau :

Nombre de prélèvements : 358

Paramètres physico-chimiques : Non- conformité 3. Les installations concernées par les non-conformités ne concernent pas notre commune.

Les études et travaux :

Poursuite du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Travaux de maintenance et renouvellement de canalisations engendrant des études et travaux sur certains forages.

La distribution de l'eau potable :

Population desservie 299 542 Habitants + 2.5 % (2019) 108.553 Abonnés + 3.70% (2019)

Le patrimoine :

Les installations: 44 sites de stockage, 2 127 km de canalisation hors branchement

Les volumes d'eau :

- volume mis en distribution: 18 789 524 m3
- volume consommé : 15 383 928 m3
- volume vendu aux abonnés domestiques : 14 398 697 m3
- aux abonnés non domestiques : 943 367 m3

Globalement un indice de perte en réseau de 4,30 m3/jour/km.

Le type de réseau est qualifié d'intermédiaire (entre rural et urbain) et l'état du réseau est qualifié de bon.

La qualité de l'eau :

Nombre de prélèvements : 1414

Paramètres physico-chimiques: 741 Non-conformité 1 (sur unité de Lion sur mer).

L'exploitation du service :

Le renouvellement des réseaux : 12,876 km.

Les branchements sont désormais au nombre de 5 694 branchements installés sur le territoire d'EBC, certains ayant été supprimés ou modifiés.

Les études et travaux :

Réhabilitation de 5 réservoirs - création et réhabilitation de canalisations de distribution - opérations relevant d'une convention de maîtrise d'œuvre.

Les impayés sur les factures 2020 représentent un montant de 452 000 € (soit un taux de +ou- 1.4 %).

La tarification:

Le prix TTC du service de l'eau en m3 : 26 tarifs sont applicables au 1er janvier 2021.

Un prix TTC de l'eau en m3 compris entre 1,47 € et 3,30 € soit un écart de près de 220 € entre la facture annuelle la plus chère et celle la moins chère. (Commune de Cormelles-le-Royal et Ex syndicat du Val d'Odon)

Pour Verson (Ex-Syndicat de Louvigny) : 2,60 € le m3 soit 311,81 € pour 120 m3 Au 1er juillet 2020 contribution due à EBC est de 0,104 € /m3 pour 0,102 € 2019.

Mme Letourneur fait remarquer qu'il n'y a toujours pas d'uniformisation du tarif, contrairement à la promesse qui avait été faite, du fait d'un périmètre qui ne cesse de changer (entrées et sorties de membres). Elle demande s'il est possible de faire un courrier.

Les opérations de coopération décentralisée :

Suivant délibération du Comité Syndical du 15/12/2020, deux projets subventionnés pour 15 410 €:

- Asso. KONG KONG Cameroun pour 7 670 €, projet d'alimentation en eau potable d'une maternité et d'un centre de santé ;
- COOPASOL Niger pour 7 740 €, suite de projet d'accès à l'eau potable.

Ce rapport EBC comporte initialement 144 feuillets. Une synthèse de 47 feuillets incluant les bilans financiers investissements et fonctionnements est disponible en mairie.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme Donatin indique que la délibération n°12/05/20, amendée lors du conseil du 8 mars 2021, doit être à nouveau précisée. En effet, le conseil délègue au maire « la fixation, dans les limites de 1000 € (...) des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ». Etant donné que les tarifs sont toujours examinés et fixés, par délibération du conseil, il convient de mettre à jour la délibération initiale et de retirer cette délégation de pouvoir au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter cette modification.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme Donatin rappelle que les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent tenir, dans les deux mois précédant le vote de leur budget, un débat d'orientation budgétaire. Une délibération prend acte de la tenue de ce débat sans avoir de caractère décisionnel.

Les conseillers municipaux ont reçu le rapport d'orientation budgétaire qui expose d'une part les contraintes externes qui ont une influence sur la situation financière de la commune ; il présente également la situation financière de la commune et expose les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, présente les résultats de l'exercice 2021 ainsi que des éléments d'analyse financière sur les dernières années.

Pour 2021, le résultat global (provisoire) est de 1 518 522 €. Le résultat est de 1 016 990 € pour l'investissement et de 501 532€ pour le fonctionnement. Cette somme sera à affecter/répartir en recettes d'investissement et de fonctionnement au BP 2022.

L'enjeu est le maintien d'une marge d'autofinancement, or celle-ci se dégrade, les dépenses augmentant plus fortement que les recettes.

En 2022, la commune va commencer à rembourser les nouveaux emprunts contractés, la capacité d'autofinancement (CAF) nette sera donc moins importante.

Mme Donatin présente les orientations budgétaires 2022 :

- Intégration du legs et premières décisions autour du patrimoine Senghor : nous sommes prêts pour accepter ce legs.
- Poursuite et développement des investissements (fin des Ateliers et début du Restaurant notamment) et de la recherche de financements : la phase APS (avant-projet sommaire) va permettre d'aller chercher des financements de l'Etat pour pouvoir bénéficier de la subvention de l'Etat au titre du Plan de relance en 2022.
- Optimisation des recettes communales au regard des charges inflatées : fluides, intégration du fonctionnement des Ateliers de l'Odon et de la maison Senghor...
- Maintien d'un niveau d'épargne nette suffisant pour mener à bien les projets à venir (capacité d'autofinancement)
- Réflexion sur une augmentation du taux de taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB).

Echanges:

M. Grelier: Quelles sont les pistes possibles d'économie? Par exemple au niveau des charges de personnel.

Mme Donatin : l'augmentation des charges de personnel est difficile à contenir quand nous devons faire face aux situations suivantes : congés maternité qui nécessitent de financer les remplacements, recrutement d'une ATSEM supplémentaire à l'école maternelle (5ème classe) ... Le budget devrait être constant sur 2022, mais les chiffres doivent encore être travaillés.

M. Grelier: Des charges supplémentaires ont été évoquées avec les Ateliers et la Maison Senghor...

Mme Donatin: Oui effectivement, pour l'entretien des Ateliers de l'Odon. Un gros travail a été effectué pour revoir le temps alloué au ménage sur chacun des équipements de la commune. Par exemple, la cuisine de la salle des 3 Ormes est désormais fermée quand il n'y en a pas besoin. Cela évite un ménage systématique après chaque utilisation. On gagne ainsi des heures-agents. J'en profite pour rendre hommage au travail de fourmi réalisé par l'agent en charge du personnel d'entretien et des écoles sur ce dossier.

M. Joubin: On peut rendre hommage aussi au personnel d'accueil car la population augmente et les demandes avec.

Mme Letourneur : Est-ce qu'on a prévu de faire quelque chose sur le parquet de la salle des 3 Ormes qui est très détérioré ?

M. Joubin: C'est prévu mais pas encore voté.

M. Simon : Il faudrait une réflexion sur la production d'énergie sur la commune, qui occasionnerait des investissements mais amènerait des recettes. Par exemple, en utilisant des panneaux solaires. On pourrait en mettre sur le toit du gymnase.

Mme Donatin: Tout à fait d'accord, mais aujourd'hui je ne vois pas comment trouver le budget nécessaire pour le réaliser en 2022. Nous privilégions aujourd'hui la toiture de l'école Victor Hugo au gymnase, car cette toiture est très bien exposée.

M. Joubin: La réflexion sera particulièrement d'actualité avec une étude envisagée au budget 2022. Une réunion est par ailleurs prévue au service énergétique de Caen la mer. Auparavant on faisait des opérations partielles, en changeant par exemple une année les fenêtres puis l'année d'après, l'isolation des murs. Les choses ont changé: on ne peut plus obtenir de subventions si on fait les travaux au fur et à mesure, il faut faire un bouquet de rénovations, c'est donc un investissement plus conséquent.

Le conseil municipal prend acte du présent débat d'orientations budgétaires 2022 et l'adopte à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR DES LOCATIONS DE SALLES

M. Deloget, conseiller délégué à la vie associative, explique que l'ouverture prochaine des Ateliers de l'Odon nécessite d'instaurer un règlement intérieur pour en réglementer les usages, notamment en cas de location.

Dès lors, le règlement intérieur des locations de salles municipales adopté le 28 janvier 2019 doit être mis à jour. Il a été communiqué aux conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

Mme Roux demande s'il est possible de prévoir un horaire de restitution des clés le lundi matin à 9h plutôt qu'à 8h, car c'est difficile, notamment pour les entreprises de location de vaisselle, d'être là si tôt.

Mme Donatin explique que le règlement reprend celui qui fonctionne actuellement et qu'il n'y a pas de réclamation. Il y a sans doute une souplesse concernant les horaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à instaurer un règlement intérieur des locations de salles tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

La séance est levée à 23h04.

La Maire,

Nathalie DONATIN

